

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

**SÉANCE DU 12 AVRIL 2024
CONVOCATION DU 29 MARS 2024**

Le 12 avril 2024, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M. CHOCRAUX, M. DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER (arrivée à 18h45 – délibération vote du compte de gestion), M CHACORNAC, Mme GELEZ, M. ROCHE, M. LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme CARON, Mme DA SILVA MARTINS, Mme PERAL, M. BOUVRY, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M. HENRIQUET

PROCURATIONS :

M OLIVE à M CHACORNAC
M BAERT à M CHOCRAUX
M GOHIER à Mme BROUTIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme DELTOUR

Secrétaire de séance : Mme SINIARSKI

DÉLIBÉRATION N°32/2024	[SÉCURITÉ] Autorisation de signer une convention avec le Département du Nord fixant les conditions d'occupation, de responsabilité et de gestion de l'installation d'un réseau de vidéo protection sur le domaine public départemental.
-----------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal notre projet de déploiement d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'implantation de deux caméras se fait sur Domaine public départemental **Zone 4 : RD 549 PR 19+197 à proximité du carrefour RD549/VC Rue de la Ladrerie (Hors agglomération)**

- Réalisation d'une tranchée sur la voirie communale et pose de fourreaux avec pose d'un coffret creul en pied de candélabre sur le trottoir.
- Pose d'un mât et de la caméra.

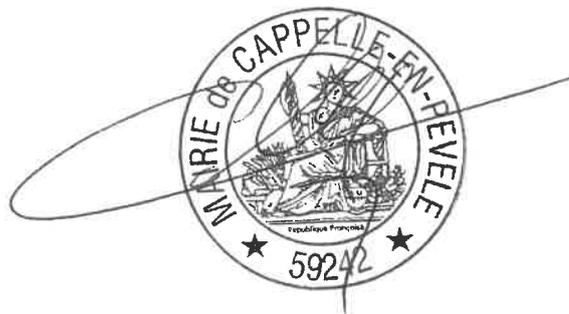
Par conséquent il est nécessaire de conventionner avec le Département dans le cadre de la réalisation de travaux d'installation (notamment le génie civil) et l'entretien futur de ces nouveaux équipements.

Le conseil municipal, à l'unanimité (18 voix pour), décide :

- D'approuver la convention proposée par le Département du Nord
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 16 AVR. 2024

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 16 AVR. 2024